

CM du 31.05.2021

Point 4.1

COMMISSION DES FINANCES

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2020

La commission des Finances s'est réunie, sur proposition du Conseil administratif, les 26 et 27 avril ainsi que le 3 mai 2021, pour examiner les comptes communaux et les comptes des Fondations de la ville du Grand-Saconnex.

Après avoir approuvé les procès-verbaux des séances précédentes, la commission a reçu Monsieur Patrick Métry, responsable du service ressources humaines de la ville du Grand-Saconnex, qui a remis et présenté le bilan social 2020 à la commission. Les commissaires ont pu poser toutes les questions nécessaires à la compréhension de ce bilan.

Monsieur Pomatto informe que la commune veut soutenir l'apprentissage pour les jeunes et désire ouvrir 3 nouvelles places d'apprentissage :

- 1 place d'assistant-e de bureau AFP
- 1 place d'agent d'exploitation au service des parcs
- 1 place d'agent d'exploitation au service des bâtiments et des équipements publics

Le coût pour l'année 2021 de ces 3 places, qui n'est pas prévu au budget, est de CHF 10'360.-. Le coût total pour toute la durée des formations de ces 3 places d'apprentissage est de CHF 110'640.-. Les commissaires félicitent grandement la commune pour cette initiative. La commission a accepté à l'unanimité l'ouverture de ces trois places d'apprentissage.

S'en est suivi la lecture du rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2020. Monsieur Anthony Mascali, à la demande du conseil administratif, a également présenté une rétrospective du système de contrôle interne mis en place par la commune pour l'année 2020. Là encore, les commissaires ont pu émettre leurs interrogations et obtenir les réponses souhaitées.

La commission a ensuite pris connaissance des rapports des commissions « équipements publics », « cohésion sociale » et « culture, sport, loisirs », à propos des lignes des comptes les concernant. Concernant le rapport « cohésion sociale », la commission refuse la proposition de Madame Perrotin Duret relative aux comptes de la Fondation « Les Aînés ».

Les commissaires ont pris connaissance des différents postes de comptes pour l'année 2020 et ont pu poser aux personnes en charge de la gestion des finances toutes les questions y relatives. Les réponses fournies ont permis aux commissaires de comprendre les chiffres présentés.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de certaines charges, la commission a demandé à avoir un récapitulatif des frais téléphoniques totaux ainsi qu'un récapitulatif des frais totaux d'énergies, pour l'année 2020. Ces récapitulatifs ont été fournis par le service des finances de la commune.

Les comptes 2020 présentent un montant aux charges de CHF 41'558'700. --, pour des revenus de CHF 47'546'158. --, ce qui donne un excédent de revenus de CHF 5'987'458.--.

A la fin de ces travaux, les comptes 2020 de la ville du Grand-Saconnex, le bilan ainsi que les dépassements de fonctionnement ont été acceptés par 6 oui et 1 abstention, avec les remarques suivantes :

- Lors de la révision des comptes des années futures, une présentation du plan quadriennal des amortissements est souhaitée
- Pour la préparation du budget 2022 et suivants, la commission demande de bien faire attention aux montants budgétisés. En effet, les commissaires ont remarqué que beaucoup de postes ont dépassé le budget prévu

Examen des comptes 2020 de la Fondation communale pour la petite enfance

M. Alexandre Böhler, président du conseil de la Fondation et M. Michel Chevallier, secrétaire général de la Fondation, ont présenté les comptes d'exploitation de l'exercice 2020.

L'exercice pour la Fondation se solde par une perte nette de CHF 100'516.03, qui sera compensée par ses fonds propres. Le budget 2020 initial prévoyait un excédent de CHF 25'000.-. En raison des mesures sanitaires mises en place par la Confédération, les abonnements facturés ont été inférieurs de CHF 225'000.- au montant prévu, notamment dû à la facturation des présences effectives des enfants durant la période du 16 mars au 31 mai 2021. De plus, à cause de la baisse des revenus des parents (RHT, perte d'emploi), un manque à gagner supplémentaire de CHF 30'000.- est également répercuté sur les comptes 2020 de la Fondation.

Diverses mesures ont été prises pour maîtriser les coûts :

- Demande de RHT (décision en attente)
- Économies sur les frais généraux budgétés (frais de formation suite annulation de cours, frais d'alimentation en raison de fermetures et du service minimum, fournitures et services informatiques, frais de téléphone et frais postaux)

Il est à noter que le canton édictera une loi d'application pour régler l'attribution aux crèches communales de leur part de CHF 65 millions d'aide fédérale aux espaces de vie enfantine (EVE).

Au 31 décembre 2020, 200 enfants étaient inscrits sur la liste d'attente.

Examen des comptes 2020 de la Fondation « Les Aînés » et du « Pôle seniors Saconnay »

M. Florent CORNAZ, directeur de la « Résidence de Saconnay », M. Gérard Bise, président de la Fondation ainsi que Mme Fanny Laïolo, responsable administrative de la « Résidence de Saconnay », ont présenté et expliqué en détail les comptes d'exploitation de l'exercice 2020.

L'année 2020 a été très compliquée pour le personnel ainsi que pour les pensionnaires du « Pôle seniors Saconnay », en raison des diverses mesures qui ont été mises en place pour lutter contre la pandémie.

Fondation « Les Aînés » : le résultat 2020 est une perte nette à hauteur de CHF 56'034.09.-. Cette perte est notamment due au versement d'une prime COVID à l'ensemble du personnel, pour un montant d'environ CHF 100'000.-.

Association de l'EMS « Résidence de Saconnay » : le résultat net de l'exercice est positif et s'élève à CHF 19'417.06.-. Le taux d'occupation a été de 96.15% durant l'année 2020.

Foyer de jour : le résultat net de l'exercice est de CHF 8'297.84.- et le taux d'occupation était de 35.82%. Des travaux d'agrandissement ont été entrepris et la surface à disposition est maintenant d'environ 200 m2.

Examen des comptes 2020 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement

M. Pierre-Yves Comte, président du conseil de la Fondation et M. Tristan Balmer Mascotto, secrétaire de la Fondation, ont présenté les comptes de l'exercice 2020, ainsi que les nouvelles prérogatives relatives à l'attribution des appartements.

De plus, ils informent également les commissaires que les études pour les optimisations énergétiques des bâtiments de la Fondation ont été finalisées, notamment pour le chemin Auguste-Vilbert 64-66. Le coût de ces optimisations sera de l'ordre de CHF 2'500'000.-.

Monsieur Pierre-Yves compte informe les commissaires que le projet de développement des Marronniers avance et que diverses réunions ont été organisées durant l'année 2020, avec les partenaires concernés.

Le résultat net de l'exercice est positif et s'élève à CHF 1'351'846.80.-.

L'ensemble des comptes des Fondations communales du Grand-Saconnex pour le logement, de la Fondation « Les Aînés » ainsi que ceux du Pôle seniors Saconnay ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Pour la Fondation communale de la petite enfance, la commission accepte les comptes sous réserve de l'éclaircissement demandé.

Les commissaires remercient chaleureusement le service financier, le Conseil administratif et le secrétaire général pour l'ensemble des renseignements qui lui ont été apportés et pour leur grande disponibilité.

La commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité des membres présents et invite le Conseil municipal à adopter les délibérations y relatives qui lui seront soumises.

Le Grand-Saconnex, le 3 mai 2021

Yann SIMETH Rapporteur



CM du 31.05.2021 Point 4.2

COMMISSION EQUIPEMENTS PUBLICS

RAPPORT CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 641'000.- RELATIF AU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE/ÉVACUATION DE LA SALLE DU POMMIER

Cette séance de commission s'est déroulée en la présence du Conseiller administratif Monsieur Michel Pomatto, et présidée par Monsieur Eric Portier. Etaient également présents Madame Fabienne Reber, cheffe du SATPE, et Monsieur Fabien Pfaffhauser, architecte au SATPE.

La présentation de Monsieur David Truchet, de IDTech, a permis aux commissaires de connaître le devis général consolidé daté du 10.05.2021, avec un rappel concernant les travaux et mesures exigés dans le cadre de l'autorisation de construire, les travaux prévus en sus et les bénéfices du concept de protection incendie validé par la Police du feu et finalement un planning intentionnel des études et des travaux. La présentation est disponible sur CMNet.

Les points importants discutés et relevés ont été :

- L'historique : ce projet date de 2014 suite à la volonté d'augmenter la capacité d'accueil de la salle ; le mandat donné à Monsieur David Truchet de IDtech en 2015 ; la visite le 16 mai et le 31 août 2020 de la salle du Pommier par la commission ; la prise en main du dossier en juin 2020 par le nouveau Conseiller administratif.
- L'estimation des coûts à ce stade-là était de CHF 1,3 mio. Un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000.- a été voté par le Conseil municipal le 14.09.2020 (qui n'incluait pas l'augmentation de la capacité d'accueil, celle-ci ayant été refusée par la Commission).
- L'arrivée d'un nouvel ingénieur mandataire, en octobre 2020 a permis une réévaluation importante d'une partie des corrections et travaux à effectuer (concept de protection incendie (CPI) du 10.03.2021). Le crédit de réalisation s'en trouve modifié puisqu'il se monte dorénavant à CHF 641'000.-
- En outre du fait de la réévaluation mentionnée ci-dessus, la capacité d'accueil de la salle est nettement augmentée puisqu'elle passe de 1020 à 1249 personnes, avec la capacité d'accueil de la buvette passant de 50 actuellement à 200 personnes.
- Le devis général consolidé tient compte des problèmes actuels d'approvisionnement, (voire de pénurie), en ce qui concerne le bois et autres matériaux de construction, avec à la clé de possibles augmentations de prix et retards d'acheminement.

La commission a accepté à l'unanimité le crédit de réalisation de CHF 641'000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie / évacuation de la salle du Pommier

Les commissaires ont remercié Madame Reber et Monsieur Pfaffhauser du SATPE ainsi que Monsieur David Truchet pour leur contribution à la discussion.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité de la commission qui recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions.

Le Grand-Saconnex, le 10 mai 2021

Gérard BISE Rapporteur



CM du 31.05.2021

Point 4.3

COMMISSION ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, ENERGIE

RAPPORT CONCERNANT L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 192'000.- DESTINÉ AUX TRAVAUX D'ABATTAGE DE SÉCURISATION ET DE REMISE EN ÉTAT DES RÉSEAUX ET DES JARDINETS DE L'ANCIENNE-ROUTE 72

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie en date du 30 novembre 2020, 22 mars 2021 et 18 mai 2021 afin d'étudier le projet cité en titre et de se positionner.

Les commissaires ont pris connaissance des documents relatifs à l'ouverture de ce crédit (présentation Powerpoint, plan projet, devis, honoraires) fournis par M. Galland, chef du Service des Parcs, et ont posé toutes les questions nécessaires à leur compréhension. Soit le plan dénommé « 2021.03.22_gran1900_32.01-b_plan_projet_2021.02.10_cg » du 10 février 2021 et le plan financier dénommé « 2021.03.22_gran1900_ancienne_route_estim10_2021.03.16_ag » du 16 mars 2021.

Cette ouverture de crédit concerne l'abattage de six arbres sur sept dont l'état phytosanitaire est préoccupant, représentant un danger pour la population, et devant donc être abattus à court terme (<1 an) et très court terme (dès que possible). En plus de cet aménagement obligatoire (abattage, curage des racines, compensation des arbres, reconduction du réseau de l'eau et du gaz, remise en état de la terrasse et des chemins) la commune souhaite saisir l'opportunité de ces travaux pour améliorer les espaces existants : repenser la haie et la clôture pour apporter de la clarté à la rue et améliorer la végétalisation.

Ces travaux seront accompagnés d'un plan de communication auprès des habitant·e·s du secteur et du Grand-Saconnex.

Ces travaux étant urgents, ils seront effectués dès que possible, en respectant la temporalité saisonnière nécessaire au replantage des arbres.

A l'unanimité, la commission préavise favorablement cette ouverture de crédit et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des commissaires.

Le Grand-Saconnex, le 18 mai 2021

Damian VEIGA LÖFFEL Rapporteur

Annexes:

- Devis et honoraires de l'entreprise Gilbert Henchoz
- Plan projet



Maître de l'ouvrage :

Ville du Grand-Saconnex A l'attention de Monsieur Emile Galland,

Service des parcs

Centre de voirie, horticole et de secours (CVHS)

Projet:

Aménagement d'un bord de route au Grand-Saconnex Ancienne Route, 1218 Grand-Saconnex Parcelles n°1439, 353

Phases:

Prestations d'architectes paysagistes selon la norme SIA 105

Sélection d'entreprise

- Appel d'offres, comparaison des offres et propositions d'adjudication (SIA 4.2.41)

Réalisation

- Projet d'exécution (SIA 4.2.51)
- Exécution de l'ouvrage (SIA 4.2.52)
- Mise en service et achèvement (SIA 4.2.53)

Le 16 mars 2021





Maître de l'ouvrage : Ville du Grand-Saconnex **Projet** : Aménagement d'un bord de route – Parcelles n°1439, 353 au Grand-Saconnex

Phases: Selon SIA105: 41,51,52,52

Proposition d'honoraires d'architectes paysagistes conseils - 16.03.2021

Les prestations d'architectes paysagistes sont basées sur le *Règlement SIA 105 2014* de la société suisse des ingénieurs et des architectes, et sur le *Règlement sur la conservation de la végétation arborée*, du 27 octobre 1999 et modifié le 17 mai 2016 (L 4 05.04).

INTRODUCTION

L'offre d'honoraires se base sur la séance du 18.02.2021 qui s'est tenue sur site en présence **Monsieur Galland** (Chef du service des parcs et de **Monsieur Girard** (Gilbert Henchoz architectes paysagistes associés sa).

La présente offre décrit les prestations d'architectes paysagistes au sens de la norme SIA 105, pour l'élaboration des phases d'appel d'offres et proposition d'adjudication (SIA 4.2.41), de projet d'exécution (SIA 4.2.51), d'exécution de l'ouvrage (SIA 4.2.52) et de mise en service et achèvement (SIA 4.2.53). Chacune de ces phases sera étudiée successivement, sous réserve de validation de la phase précédente par le maître de l'ouvrage.

L'objectif de la proposition est de planifier le remplacement d'un cordon arboré et de réaménager les espaces connexes en poursuivant les études de la phase projet produites par le bureau Henchoz.

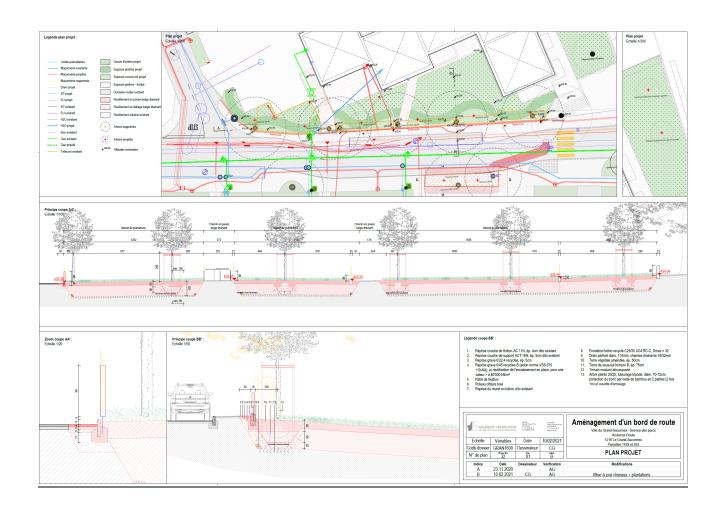


Maître de l'ouvrage : Ville du Grand-Saconnex **Projet** : Aménagement d'un bord de route – Parcelles n°1439, 353 au Grand-Saconnex

Phases: Selon SIA105: 41,51,52,52

Proposition d'honoraires d'architectes paysagistes conseils - 16.03.2021

PERIMETRE D'ETUDE



PRESTATIONS PROPOSEES

Appel d'offres (SIA 4.2.4)

Phase appel d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication (SIA 4.2.41)

- Descriptif détaillé des matériaux et des principes constructifs
- Elaboration à une échelle appropriée des plans nécessaires au lancement de l'appel d'offres
- Etablissement du cahier des charges et indication des délais probables
- Envoi des appels d'offres aux entrepreneurs et fournisseurs choisis d'entente avec le maître de l'ouvrage
- Contrôle technique et arithmétique des devis d'entreprises
- Corrections et négociations auprès de chaque entreprise
- Etablissement d'un tableau général du coût des travaux
- Proposition d'adjudication





Maître de l'ouvrage : Ville du Grand-Saconnex **Projet** : Aménagement d'un bord de route – Parcelles n°1439, 353 au Grand-Saconnex

Phases: Selon SIA105: 41,51,52,52

Proposition d'honoraires d'architectes paysagistes conseils – 16.03.2021

Réalisation (SIA 4.2.5)

Phase du projet d'exécution (SIA 4.2.51)

- 1 plan général d'exécution à l'échelle, saisi à l'informatique
- 1 coupe de principe des aménagements
- Sélection définitive des matériaux
- Sélection des plantes dans les pépinières appropriées
- Etablissement du **planning** définitif (programme des travaux)
- Etablissement des contrats avec les entreprises et les fournisseurs

Phase d'exécution de l'ouvrage (SIA 4.2.52)

- **Direction** architecturale et direction des **travaux**
- Précisions sur le chantier à propos des éléments que de la conception que les documents d'exécution ne stipulent pas
- Demande d'échantillons et mise sur pied de leur présentation
- Contrôle permanent du respect des exigences en matière de qualité et, si nécessaire, adaptation de ces dernières
- Tâches de métrés
- Contrôle des matériaux et des fournitures
- Contrôle des coûts et des délais
- Etablissement périodique de bons de paiements et arrêtés de facturation des entreprises et des fournisseurs
- Tenue à jour de la **comptabilité** du chantier, structuration en fonction des devis
- Collecte et contrôle des garanties bancaires ou autres
- Organisation des séances de chantier et rédaction des procès-verbaux

Phase mise en service et achèvement des travaux (SIA 4.2.53)

- Réceptions provisoires et définitives des travaux paysagers, travaux de garanties
- **Collecte** des **plans** mis à jour par les spécialistes, des schémas, des consignes d'exploitation, d'entretien et de toute autre instruction émanant des entreprises ou des fournisseurs
- **Décompte final** des travaux et libération des **garanties** bancaires

PRESTATIONS NON COMPRISES

- Production d'un plan topographique
- Elaboration des phases d'avant-projet, de projet de l'ouvrage, de procédure de demande d'autorisation de construire,
- L'établissement du **relevé de dendrologie**, du dossier de **Plan d'Aménagement Paysager** (PAP), du **projet de plantations compensatoires** et de la **délégation du suivi des travaux** compensatoires
- Les études d'ingénieurs civils liées aux soutènements du terrain ou autres calculs spécifiques
- Les dossiers d'abattage complémentaires en cours de chantier
- Les études liées au système d'arrosage automatique
- Le suivi et l'analyse des sondes tensiométriques ainsi que les consignes d'entretien qui en découlent
- Frais et débours, tirages de plans
- Tous les éléments et prestations non-décrits précédemment





Maître de l'ouvrage : Ville du Grand-Saconnex

Projet : Aménagement d'un bord de route – Parcelles n°1439, 353 au Grand-Saconnex

Phases: Selon SIA105: 41,51,52,52 Proposition d'honoraires d'architectes paysagistes conseils – 16.03.2021

CALCUL DES HONORAIRES

Le tableau des honoraires ci-dessous, pour les prestations d'architectes paysagistes décrites, se base sur une **estimation du coût de l'ouvrage à 147'891.00 CHF/HT (cf. Annexe 6)** et sur l'expérience de projets similaires.

Phases	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant total
Appel d'offres (4.2.4)			
41 Appel d'offres, comparaison, adjudication	54 h	150.00 CHF/HT	8 100.00 CHF/HT
Total HT			8 100.00 CHF/HT
Rabais 15/h	54.0 h	15 CHF/HT	-810.00 CHF/HT
Total HT Après Rabais	54.0 h	135 CHF/HT	7 290.00 CHF/HT
TVA 7.7 %			561.33 CHF
Total TTC			7 851.33 CHF/TTC

Phases	Nombre d'heures	Tarif horaire	Montant total
Réalisation (4.2.5)			
51. Projet d'exécution	48 h	150.00 CHF/HT	7 200.00 CHF/HT
52. Exécution de l'ouvrage	87 h	150.00 CHF/HT	13 050.00 CHF/HT
53. Mise en service, achèvement des travaux	13 h	150.00 CHF/HT	1 950.00 CHF/HT
Total HT			22 200.00 CHF/HT
Rabais 15/h	148.0 h	15 CHF/HT	-2 220.00 CHF/HT
Total HT Après Rabais	148.0 h	135 CHF/HT	19 980.00 CHF/HT
TVA 7.7 %			1 538.46 CHF
Total TTC			21 518.46 CHF/TTC

Tarif horaire

Les honoraires sont calculés selon le tarif horaire moyen pour un architecte-paysagiste : 150.00 CHF/HT que nous vous proposons d'abaisser préférentiellement à : 135.00 CHF/HT

Paramètres de réajustement du Calcul des honoraires d'après le coût de l'ouvrage (cf. Annexe 6)

- Degré de **difficulté (n)** : catégorie d'ouvrages II = **0.9**

- Facteur d'ajustement (r):

Calcul des honoraires selon les coûts de l'ouvrage suivants :

Autres accords pour les phases : 41,51,52,53 forfaitisés

Prestations complémentaires

- Toutes prestations complémentaires non décrites ci-dessus seront facturées en sus au tarif horaire : 135.00 CHF/HT

Débours

Frais de reproduction, tirages héliographiques, photocopies A3, A4 etc. seront présentés sur la base de justificatifs et sont estimés à :
1'458.00 CHF/HT

Facturation

La facturation du solde se fera selon l'avancement de l'étude. Paiement à 30 jours





Maître de l'ouvrage : Ville du Grand-Saconnex **Projet** : Aménagement d'un bord de route – Parcelles n°1439, 353 au Grand-Saconnex

Phases: Selon SIA105: 41,51,52,52

Proposition d'honoraires d'architectes paysagistes conseils – 16.03.2021

- Frais administratifs par rappel, à la charge du client, selon délai expiré : 20 CHF/TTC

Bon pour accord Date et lieu

> Emile GALLAND Chef du Service des Parcs Grand Saconnex

Alix GIRARD Architecte paysagiste HES Directeur Adjoint Franck-J. BODENMANN Architecte paysagiste HES Directeur Associé

Fait à Nyon le 16.03.2021 En 2 exemplaires originaux GRAN1901-Ancienne_honos01_21-03-16_ag

de Divonne 50B - 1260 Nyon

de Thonon 152B - 1222 Véser

* Cochez le choix correspondant et complétez si besoin

Date et paraphe des parties contractantes

SIA 1005 copyright © by SIA Zurich 2007-12

